

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Au 24 Avenue Jean Jaurès

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 28 mai 2025 de la société SOCALIM – 1095 Avenue de Toulouse 87260 PIERRE BUFFIERE concernant des travaux pour un branchement Enedis au 24 avenue Jean Jaurès à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux pour un branchement Enedis au 24 avenue Jean Jaurès à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation se fera sur la chaussée opposée au travaux avec mise en place d'un balisage par panneau B15/C18. Le stationnement sera interdit à tous véhicules sur la voie concernée par les travaux.

Cette réglementation débutera le 10 juin 2025 et pour la durée des travaux estimée à 11 jours.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société SOCALIM drone conformément à la réglementation en vigueur.

La société SOCALIM devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES
La société SOCALIM

Fait et arrêté à Bessines, le 28 mai 2025

Pour La Maire et par délégation
Le 1^{er} adjoint



Roland Lezeaud